

VILLE DE STIRING-WENDEL

Rép. Gén. N°

Rep. Serv. Techn. : N° 2022

ARRÊTÉ
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°2018

Le Maire de la Ville de Stiring-Wendel,

VU le décret N° 57-999 du 28 août 1957 portant règlement général sur la police de la circulation routière,

VU l'arrêté municipal du 24 août 1958 relatif au règlement de la circulation urbaine,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison du marché de Noël, qui a lieu sur la Place de Wendel côté Halle de Wendel, il est nécessaire de déplacer le marché des samedis 2, 9 et 16 décembre 2023

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A l'occasion du marché de Noël qui se déroulera du **2 au 17 décembre 2023** sur la Place de Wendel côté Halle de Wendel, le marché hebdomadaire de la Place de Wendel, sera transféré les samedis **2, 9 et 16 décembre 2023** sur la Place de Wendel côté Mairie,

ARTICLE 2 : La Place de Wendel côté Mairie sera fermée à la circulation et le stationnement sera interdit de **6h00 à 14h00** les samedis **2, 9 et 16 décembre 2023**.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par le Centre Technique Communal de la Ville.


ARTICLE 4 : Madame le Commissaire de Police, Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie, les agents de la police municipale désignés par le maire, agréés par le Procureur de la République et assermentés dans les conditions fixées par l'article 3 du décret 95-409 du 18 avril 1995, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 5 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur.

STIRING-WENDEL, le 28 novembre 2023

Le Maire,



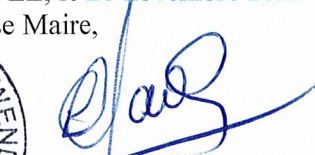

Yves LUDWIG

Le Maire de la Ville de STIRING-WENDEL, soussigné certifie conformément au paragraphe 2 de l'article 96 de la loi du 05 avril 1884, que l'arrêté du **28 novembre 2023**, relatif au **transfert du marché hebdomadaire des samedis 2, 9 et 16 décembre 2023 sur la Place de Wendel côté Mairie**, sera porté à la connaissance des habitants de ladite Ville, par voie d'affichage et de publication dans la forme ordinaire et aux lieux accoutumés.

STIRING-WENDEL, le 28 novembre 2023

Le Maire,




Yves LUDWIG